



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes des Aspres
Bâtiment Christian Bourquin
ALLEE HECTOR CAPDELLAYRE
BP 11
66301 THUIR CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SULO France SAS
17 chemin des Pierres
31150 Bruguères, France

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

FOURNITURE DE CONTENEURS ENTIERS ET DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Date de la notification du marché public : 25 MARS 2020

Durée d'exécution du marché public : 48 mois

Montant initial du marché public : Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires.

Le BPU est annexé au présent avenant.

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT :
- Montant TTC :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'économie mondiale souffre depuis plusieurs mois de pénuries de matières premières (acier, puces électroniques, bois, plastique...) couplées à une flambée des prix inédite, et malheureusement durable sur l'année 2021. La crise sanitaire a désorganisé les différentes filières d'approvisionnement dans le monde. Le redémarrage de l'activité industrielle très rapide sur le continent asiatique et aux Etats-Unis a contraint les entreprises à se fournir en matériau là où la production avait repris, déséquilibrant l'offre et la demande avec une inflation sans précédent des cours d'achats des matières premières.

SULO avait anticipé en 2020 ses flux et approvisionnements stratégiques ce qui a permis de continuer à produire sans discontinuité, malgré les ruptures partielles d'approvisionnement et les hausses de plus en plus importantes de début d'année.

Mais la situation critique des matières premières liées à l'activité industrielle de SULO, notamment le plastique (PEHD vierge et recyclé), les composants à base d'acier (chapes, axes de roues, vis...) et l'acier pour les conteneurs enterrés (tôles zinguées...) s'avère durable et ne permet plus d'absorber ces surcoûts sans révision de prix.

En effet, le caractère soudain et imprévisible dans sa nature et son ampleur du contexte économique actuel nécessite de revoir les conditions tarifaires, afin de pouvoir répercuter une partie de ces hausses historiques, les indices de révision ne les reflétant que très partiellement.

Ainsi, une indemnité est ajoutée à chaque bon de commande, à hauteur de 5% du montant total de la commande, dont l'intitulé est le suivant : « indemnité compensatrice des hausses imprévues des prix des matières premières suite au covid-19 ».

Cet avenant est applicable un an, du 31 juillet 2021 au 31 juillet 2022. Un mois avant l'échéance du présent avenant, les parties conviendront de se revoir en fonction de l'évolution de la crise et de son impact sur le cours des matières premières ainsi que de l'évolution de la révision par l'Index de référence FSD1 (Indice de remplacement du PSDA).

La reconduction de cette modification ne sera rendu possible que si le titulaire prouve qu'elle est indispensable pour faire face aux circonstances imprévues et permettre la poursuite de l'exécution du contrat. Dans la mesure où les prix des matières premières sont par nature soumis à des fluctuations cycliques, une indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision ne sera possible que s'il est démontré que la hausse actuelle des matières premières concernées était imprévisible dans son ampleur et qu'elle a provoqué un déficit d'exploitation.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant : + 5 % sur le montant total de la commande.

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)